



Sous-commission Transport lacustre du GTE



Réponses de la CGN suite à la séance du 06.12.2011

A :

- Christian Aebischer, président commission transport
- Quentin Déal, coordinateur et représentant clientèle N1
- Yannick Rochais, représentant clientèle N1
- Ferdinand Toye, représentant clientèle N2

Par :

- Luc-Antoine Baehni, directeur général
- Olivier Dénéreaz, chef d'exploitation
- Kathia Mettan, directrice commerciale

Lausanne, le 24.01.2012



Plan d'action

Actions concernant toutes les lignes

L'offre	Action 1 Participation aux travaux sur les horaires 2013
----------------	---

Argumentation :

- Aucune participation aux horaires 2012
- Surprise de voir les horaires 2012 identiques à 2011, alors que les tarifs ont augmenté sensiblement
- Comprendre le processus de mise au point, la coordination avec la confédération
- Connaissance des plages de maintenance des bateaux Léman, Navibus et les mesures de remplacement
- Volonté du GTE de travailler avec la CGN dans un esprit constructif

Mise en œuvre : **Immédiate**

Responsabilité chez : *LAB*

Délai : *Moyen terme*

- L'élaboration de propositions d'horaires est de la responsabilité de la CGN. Mais les commandes et les décisions relatives aux horaires sont du ressort des collectivités organisatrices du trafic. Parmi celles-ci, le canton de Vaud comme payeur de plus de 50% de la subvention d'équilibre est l'interlocuteur privilégié de la CGN.

Cela dit, les suggestions et les propositions de divers groupements d'intérêts, dont le GTE, peuvent être intégrées dans les réflexions relatives à l'horaire. Les suggestions et réflexions sont à envoyer au département commercial de la CGN avant la fin d'une année calendaire pour une prise en compte 12 mois plus tard (exemple : au plus tard en décembre 2012 pour l'horaire 2014).

- Les augmentations tarifaires suivent généralement les augmentations de CH direct et ne sont pas forcément corrélées à une augmentation de l'offre.
- Les périodes de maintenance des bateaux seront communiquées dans la mesure du possible aux usagers de manière à ce qu'ils puissent s'organiser en conséquence.
- La CGN prend acte de la volonté du GTE de collaborer et s'en réjouit.



Plan d'action

Actions concernant toutes les lignes

Tarifs	Action 2 Refaire un tarif étudiants/apprentis
---------------	--

Argumentation :

- Tarifs étudiants/apprentis supprimés arbitrairement en 2010
- Absence de tarifs étudiants indigne d'un service public
- Impact réduit sur la rentabilité des lignes

Mise en œuvre : Court terme

Responsabilité chez : *KM / MG*


Délai : *aucun*

Le système tarifaire des transports publics suisses n'offre pas de réduction spécifique aux étudiants, car le statut d'étudiant n'est pas assez précisément défini. En effet, étant donné que les cartes d'étudiants ne sont pas unifiées, mais sont différentes dans chaque établissement, cela ne permet pas un contrôle assez efficace quant à l'octroi de réduction sur le transport.

De plus, au vu du déficit annuel de 6 à 9 millions de CHF que notre entreprise comptabilise, nous ne sommes pas en mesure d'octroyer des réductions supplémentaires à notre clientèle.

Afin de bénéficier du demi-tarif sur les lignes CGN durant une année, nous suggérons aux étudiants d'acheter un Swiss Boat Pass à CHF 100.-.



 **Plan d'action**

Actions concernant toutes les lignes

Sécurité	Action 3 Présentation des consignes de sécurité
-----------------	--

Argumentation :

- Aucune information sur les consignes de sécurité
- S'inspirer de l'aviation
- Sécurité : rappel permanent
- Impossibilité d'utiliser les gilets de sauvetage, les radeaux,...
- Remise d'un fascicule avec les abonnements
- Démonstration tous les 6 mois sur les bateaux
- Utilisation des écrans sur Navibus


Mise en œuvre : **Immédiate**

Responsabilité chez : OD

Délai : Court terme

- Une information "sécurité" sous forme papier sera distribuée à chaque passager en janvier 2012.
- Sécurité : Les consignes de sécurité seront lues par nos capitaines sur toutes les courses une fois par mois.
- Remise d'un fascicule avec les abonnements : Idem flyer distribué en janvier 2012.
- Démonstration une fois par an : Des membres d'équipage surnuméraires seront à disposition des passagers pour répondre à leurs questions et indiquer l'emplacement des gilets de sauvetage à bord.
- Dès lors nous ne jugeons pas nécessaire d'utiliser les écrans à bord des Navibus à cet effet. Un test avait été effectué lors du lancement des Navibus. Nous avons projeté un film concernant la sécurité à chaque départ, mais avons été rapidement contraints à stopper sa diffusion suite aux plaintes répétées de la clientèle pendulaire.



 **Plan d'action**


Actions concernant toutes les lignes

Communi- cation	Action 4 Partager les résultats d'exploitation des 3 lignes
----------------------------	--

Argumentation :

- Chiffres contradictoires selon les sources
- Impossibilité d'exploiter les données du rapport d'activité
- Pas de comparaison des résultats selon les 3 missions identifiées
- Accéder aux résultats de la comptabilité analytique
- Partager le mode de calcul
- Conditions pour obtention financement français

07.1

 Mise en œuvre : **Immédiate**


Responsabilité chez : **MG**

Délai : **Court terme**

Nous prions M. Quentin Deal de contacter M. Michael Gaberthuel, directeur financier de la CGN, afin de fixer un rendez-vous afin qu'il puisse répondre à vos questions concernant la comptabilité analytique de la CGN.

Contact :
M. Michael Gaberthuel
Directeur financier
Tél. 021 614 62 30
mgaberthuel@cgn.ch




 **Plan d'action**

Actions concernant toutes les lignes

Communi- cation	Action 5 Convenir de la fourniture régulière de la fréquentation des 3 lignes (1/mois)
----------------------------	--

Argumentation :

- Actuellement, fourniture à la demande
- Eléments importants pour le suivi des lignes, anticipation
- Format Excel si possible

 Mise en œuvre : **Immédiate**


07.1

Responsabilité chez : OD

Délai : Court terme

La statistique des passagers sera envoyée mensuellement par notre service d'exploitation par courriel à M. Quentin Deal.



 **Plan d'action**


Actions concernant toutes les lignes

Communi- cation	Action 7 Informers systématiquement aux changements d'horaires ou horaires spéciaux
----------------------------	--

Argumentation :

- Avertir les usagers à chaque changement d'horaires, ou lors de congés spéciaux, avec les principales modifications
- Information à donner à la sono, à chaque traversée
- Sur la N1, le caissier l'a fait lors du passage à l'horaire d'automne (initiative personnelle ?)

07.1

 Mise en œuvre : **Immédiate**


Responsabilité chez : OD

Délai : Court terme

Lors des changements d'horaire, de jours fériés et de changements tarifaires :

- information SMS aux usagers des lignes NaviMobilité
- information micro par les capitaines à chaque traversée sur les lignes transfrontalières.



 **Plan d'action**

Actions concernant toutes les lignes

Communi- cation	Action 8 Disposer d'un espace affichage aux embarcadères / bateaux (communication GTE - frontaliers)
----------------------------	--

Argumentation :

- Difficultés de communiquer à l'ensemble des usagers
- Les embarcadères et/ou les bateaux sont le lieu de passage obligé
- Eviter les affichages sauvages
- Admettre un affichage à durée de vie très courte

Mise en œuvre : Court terme

Responsabilité chez : *KM*


Délai : *Court terme*

La CGN a installé des panneaux d'information à l'attention des usagers NaviMobilité à Lausanne (GL 2B), ainsi que dans la salle d'attente de la douane.

Des panneaux spécifiques seront installés à Evian et Thonon courant 2012.

L'affichage sur ces panneaux est strictement réservé à la communication CGN. Si le GTE souhaite communiquer une information aux usagers, il faudra mettre sur pied une communication commune (GTE / CGN) en accord avec le service commercial de la CGN.




 **Plan d'action**
Actions concernant la N1

L'offre	Action 9 Augmenter la fréquence le matin et le soir
----------------	--

Argumentation :

- Demande importante
- Fréquence de 1h20 ou 1h30 inchangée depuis des dizaines d'années
- Une fréquence augmentée apporterait de nouveaux clients (voir expérience CFF avec les trains cadencés)
- Rentabilité améliorée
- Permettrait de faire circuler des bateaux plus petits (impact aux débarcadères lorsque 550 personnes descendent..)

07.1

 Mise en œuvre : **Moyen terme**


Responsabilité chez : *LAB / OD / KM*

Délai : *Long terme*

Cf. réponse action 1

Toute nouvelle prestation doit trouver son financement.




 **Plan d'action**
Actions concernant la N1

L'offre	Action 10 1 bateau le soir l'été après 22h30
----------------	---

Argumentation :

- S'adapter aux horaires d'été
- Permettrait aux usagers de profiter des soirées des 2 côtés du Lac
- Amélioration de l'offre touristique

07.1

 Mise en œuvre : **Moyen terme**

Responsabilité chez : *LAB / OD / KM*

Délai : *Horaire 2013*

Cette suggestion aurait pu être soumise aux autorités organisatrices du trafic, mais elle entre en conflit avec la proposition du GTE (cf. action 18).

En ce qui concerne le projet d'horaire 2013, au vu de ce qui précède, la CGN soumettra aux autorités organisatrices du trafic la demande du GTE exprimée dans l'action 18 (cf. page 19).



 **Plan d'action**
Actions concernant la N1

Sécurité	Action 11 Mettre 1 gilet de sauvetage sous chaque siège
-----------------	--

Argumentation :

- Pas de gilet sous chaque siège
- Un gilet sous chaque siège : garantit l'accessibilité
- Caisse sous les sièges inaccessible



Mise en œuvre : **Immédiate**

Responsabilité chez : *ES*


Délai : *Court terme*

A bord du "Léman" :

- l'accessibilité aux gilets de sauvetage sera améliorée
- la distribution des gilets de sauvetage dans le bateau sera optimisée

La CGN respecte strictement les normes en vigueur en ce qui concerne la sécurité à bord de sa flotte.



 **Plan d'action**

Actions concernant la N1

Communi- cation	Action 12 Informers systématiquement de la présentation des billets à la sortie
----------------------------	--

Argumentation :

- Si contrôle des billets à la sortie, informer à chaque traversée pour informer les personnes non habituées
- Eviter l'embouteillage à la passerelle
- Le comportement des équipages est inconstant, variable (pas de consignes précises ?)

Mise en œuvre : **Immédiate**

07.1


Responsabilité chez : OD

Délai : Court terme

Les capitaines et pilotes recevront les instructions leur demandant d'annoncer à chaque arrivée :

- le lieu d'arrivée,
- le côté de sortie,
- de présenter les titres de transports.



 **Plan d'action**

Actions concernant la N1

Communi- cation	Action 13 Informer systématiquement 10 mn avant l'arrivée les sorties utilisées
----------------------------	---

Argumentation :

- Le côté de sortie n'est pas toujours constant à Ouchy ou Evian
- Eviter que les personnes pressées de sortir soient piégées


Mise en œuvre : **Immédiate**

07.1

<i>Responsabilité chez :</i>	<i>OD</i>
<i>Délai :</i>	<i>Court terme</i>

Cf. réponse action 12






Plan d'action

Actions concernant la N1

Accueil	Action 14
Confort	Améliorer la fluidité des entrées-sorties

Argumentation :

- 2 passerelles systématiques entrée et sortie aux bateaux frontaliers
- Ouverture des portes à 16h55 pour bateau de 17h15 à Ouchy
- Optimiser/revoir le contrôle des billets à la sortie
- Ne pas utiliser les courses frontalières
- Organiser (voire interdire) les 2 roues plus fréquentés (7h00, 17h15,...)
- Passerelles plus larges (2 personnes de
- Trouver solution aux passerelles glissantes




Mise en œuvre : **Immédiate**

Responsabilité chez : OD / PJ / ES

Délai : Court terme

- 2 passerelles du lundi au vendredi :
 - Le matin, à l'embarquement et au débarquement de la c. 1104 (6h55 à Evian et 7h35 à Lausanne) passerelle sur les deux coupées. A Evian, le radeleur est présent dès 6h50 et à Lausanne, le radeleur est présent dès 7h25.
 - Le soir, dès 16h45, un 5^{ème} homme viendra renforcer l'équipage. Passerelles sur les deux coupées pour les mouvements de 16h55 à Lausanne, de 17h50 à Evian, de 18h35 à Lausanne et de 19h15 à Evian.
- Ouverture des portes du "Léman" à 16h55 : Ordre donné aux équipages en décembre 2011 par le service d'exploitation.
- Contrôle des billets à la sortie : Cf. réponse action 12 (page 13).
- Formation du personnel navigant sur les courses frontalières : Il n'y a pas de formation prévue sur les courses frontalières.
- Passerelles plus larges : Aujourd'hui, nous disposons de 2 passerelles larges à Lausanne-Ouchy. A Evian, il y a 1 passerelle large et une plus étroite. Ceci est nécessaire à l'exploitation des Navibus en soirée.
- Passerelles moins glissantes : A Lausanne-Ouchy, une passerelle test est actuellement équipée de bandes adhésives antidérapantes, si cela s'avère concluant les autres passerelles seront également équipées.
- Scooters et motos encombrants : Dans le but de respecter les consignes de sécurité concernant les risques de chutes, d'incendie et pour éviter l'encombrement à bord, la décision a été prise d'interdire les 2 roues à essence, ainsi qu'électrique sur toutes les lignes CGN. Seuls les vélos continueront d'être acceptés sur les lignes ad hoc (cf. horaire CGN). Une communication sera envoyée à ce sujet aux usagers au début du mois de février et l'interdiction entrera en vigueur dès le 13 février 2012.



 **Plan d'action**
Actions concernant la N1

Accueil	Action 15
Confort	Remplacer sièges plastiques jaune inconfortables et sales

Argumentation :

- Sièges plastiques pas au standard d'un transport public (hauteur dossier, largeur, espace entre 2 sièges,...)
- Sièges supportés depuis 20 ans, mousse renouvelée 1 fois
- Sièges sales
- Equivaut à une 3^{ème} classe

➡ Mise en œuvre : **Court terme**


07.1

Responsabilité chez : **ES**

Délai : **Court terme**

Les sièges rouges seront remplacés lors de la révision hivernale du bateau "Léman" en mars 2012.



 **Plan d'action**
Actions concernant la N1

Accueil	Action 16
Confort	Remplacer les stores défectueux

Argumentation :

- Stores fragiles
- Nombreux stores défectueux
- Jamais remplacés en 20 ans

Mise en œuvre : Court terme


07.1

<i>Responsabilité chez :</i>	<i>ES / KM</i>
<i>Délai :</i>	<i>Moyen terme</i>

La CGN est consciente que les stores à soleil sont à remplacer, mais n'a pas le budget à disposition actuellement.

Nous espérons pouvoir changer ces stores lors de l'entretien hivernal du bateau en 2012 / 2013.



 **Plan d'action**
Actions concernant la N2

L'offre	Action 17 Comblé le trou de 18h30 - 20h30
----------------	---

Argumentation :

- Trou de 2 heures à des heures de sortie de bureau, commerces
- Demande la plus importante

Mise en œuvre : **Court terme**


Responsabilité chez : *LAB / OD / KM*

Délai : *Horaire 2013*

Une course supplémentaire au départ de Lausanne-Ouchy à 19h30 sera mise en place dès le 27 février 2012. Cette course aura lieu du lundi au vendredi durant les horaires d'hiver, de printemps et d'automne.

De plus, cette course supplémentaire sera soumise aux autorités organisatrices du trafic dans le projet d'horaire 2013. Reste à pérenniser le financement nécessaire.



 **Plan d'action**
Actions concernant la N2

L'offre	Action 18 1 bateau le soir vers 21h30 ou 22h
----------------	---

Argumentation :

- Pas de possibilité de revenir à Thonon après 20h30
- Pas de transport public entre Evian et port Thonon si retour par N1
- Demande d'usagers travaillant dans la restauration ou commerces

Mise en œuvre : **Court terme**

Responsabilité chez : *LAB / OD / KM*

Délai : *Horaire 2013*


La CGN souhaite soutenir cette demande en faisant le triangle "Lausanne - Evian - Thonon - Lausanne" au départ de Lausanne à 22h30, selon le modèle ci-dessous :

c. 1143	Ouchy dp	22.30
	Evian arr.	22.50
	Evian dp	22.55
	Thonon arr.	23.15
c. 1144	Thonon dp	23.20
	Ouchy arr.	23.47

La proposition va être soumise aux autorités organisatrices du trafic. Reste à trouver le financement supplémentaire nécessaire.

Il est à noter que cette proposition entre en conflit avec l'action 10 du GTE (page 11).




 **Plan d'action**
Actions concernant la N2

L'offre	Action 19 Réserver les Navibus aux courses N2, y compris l'été
----------------	---

Argumentation :

- Double du Navibus de 18h30 remplacé par un bateau lent, alors que Navibus circule sur ligne touristique
- De façon générale, réserver les bateaux rapides au transport public, actuellement la ligne N2
- Assurer un temps de traversée vers la ½ heure

 Mise en œuvre : **Court terme**

07.1


Responsabilité chez : *LAB / OD / KM*

Délai : *Horaire 2013*

En principe oui, mais un Navibus est affecté sur une course en direction du Bouveret commandée par les autorités organisatrices du trafic.

La réaffectation du Navibus sur la N2 entrainerait une baisse de l'offre sur le Haut-Lac, c'est pourquoi cette décision doit être prise par les autorités organisatrices du trafic.



 **Plan d'action**
Actions concernant la N2

L'offre	Action 20 Officialiser les doublures
----------------	---

Argumentation :


- Horaires des doublures difficilement accessibles
- Dès le prochain horaire (2013 ?), officialiser les doublures dont la présence dans les horaires est confidentielle
- Cadencer les traversées chaque ½ heure

Mise en œuvre : **Court terme**

<i>Responsabilité chez :</i>	<i>LAB / OD / KM</i>
<i>Délai :</i>	<i>Effectif</i>

Les doublures ne seront pas officialisées, car ces bateaux sont susceptibles d'être annulés en périodes de vacances scolaires et fêtes de fin d'année.



 **Plan d'action**
Actions concernant la N2

L'offre	Action 21 Mettre en place des traversées le samedi
----------------	---

Argumentation :

- Aucun bateau le samedi au départ de Thonon correspondant aux horaires de travail
- Nombre important de personnes travaillant dans les commerces

Mise en œuvre : **Court terme**


Responsabilité chez : LAB / OD / KM

Délai : Eté 2012 (seulement en été)

En 2012, les traversées auront lieu dès 7h00 les samedis du 24.06.2012 au 09.09.2012. Par contre, aucune traversée N2 n'aura lieu les weekends en horaires de printemps, automne et d'hiver.

En 2013, proposition sera faite aux autorités organisatrices du trafic d'inclure sur la N2 des traversées tous les samedis dès 7h00 également durant les horaires de printemps et d'automne. Un financement reste à trouver.



 **Plan d'action**
Actions concernant la N2

L'offre	Action 22 Car entre Evian et port Thonon en cas d'arrêt N2 seul
----------------	--

Argumentation :

- Au cas où la ligne N2 est interrompue le soir et que la N1 circule, les usagers n'ont pas de moyen de rejoindre leur véhicule laissé au port de Thonon


Mise en œuvre : **Immédiate**

Responsabilité chez : OD

Délai : Immédiat

Une convention entre la CGN et les autocars Frossard stipule que seuls les bus spéciaux desserviront le port de Thonon. Les bus à l'horaire ne peuvent pas être déviés et s'arrêteront donc uniquement à la place des Arts.



 **Plan d'action**
Actions concernant la N2

Accueil	Action 23
Confort	Abri à Ouchy cet hiver, accélérer la procédure OFT

Argumentation :

- Pas d'abri en attendant les Navibus
- Concerne maintenant 500 personnes chaque jour
- Procédure engagée au printemps 2011
- Démarche auprès OFT trop longue (accélérée ??)


Mise en œuvre : **Immédiate**

Responsabilité chez : TP / ES

Délai : Printemps 2012

Le dossier a été envoyé à l'OFT pour approbation. Si le dossier est accepté tel quel, l'abri devrait être construit en avril 2012.



 **Plan d'action**
Actions concernant la N2

Accueil	Action 24
Confort	Réglage climatisation/chauffage

Argumentation :


- Attirer l'attention de l'équipage sur le niveau de la clim

Mise en œuvre : **Immédiate**

<i>Responsabilité chez :</i>	<i>OD</i>
<i>Délai :</i>	<i>Eté 2012</i>

Une note sera envoyée aux équipages afin de les rendre attentifs à ce problème.





Plan d'action

Actions concernant la N4

L'offre	Action 25 Comblér le trou de 18h35 - 20h10
----------------	---

Argumentation :

- Trou de 1,5 h à des heures de sortie de bureau, commerces
- Demande la plus importante
- Bateau reste à quai à Chens (sauf l'été)
- Place dans l'horaire pour un AR

Mise en œuvre : Court terme

<i>Responsabilité chez :</i>	<i>LAB / OD / KM</i>
<i>Délai :</i>	<i>Horaire 2013</i>


Proposition CGN pour horaire 2013 :

Courses 1447 et 1448 effectuées par un bateau de type "Valais" durant les horaires d'hiver, de printemps et d'automne et par le "Col-Vert" durant l'horaire d'été.

c. 1445	Nyon dp 18.35	Chens arr. 18.55	
c. 1446	Chens dp 19.00	Nyon arr. 19.20	nouveauté
c. 1447	Nyon sp 19.23	Chens arr. 19.43	nouveauté
c. 1448	Chens dp 19.45	Nyon arr. 20.05	course décalée
c. 1449	Nyon dp 20.10	Chens arr. 20.30	

Cette proposition va être soumise aux autorités organisatrices du trafic dans le projet d'horaire 2013. Reste à trouver le financement nécessaire.



 **Plan d'action**
Actions concernant la N4

Sécurité	Action 26 Fixer le mobilier sur les navettes
-----------------	---

Argumentation :

- Mobilier (chaises et tables) glisse en cas de fortes vagues, bateaux Morges et Lavaux avec du parquet, Valais avec moquette
- Normes non respectées ?

Mise en œuvre : **Immédiate**


07.1

Responsabilité chez : *LAB / ES*

Délai : *Moyen terme*

Affectation du "Valais" sur la ligne N4 le plus souvent possible. Une moquette sera posée sur les bateaux "Morges" et "Lavaux" dès que possible.



 **Plan d'action**
Actions concernant la N4

Sécurité	Action 27 Retirer définitivement le Col-Vert
-----------------	---

Argumentation :

- Bateau ancien et non sécurisant
- Par mauvais temps, l'eau rentre par les fenêtres et les portes

Mise en œuvre : **Immédiate**

Responsabilité chez : *LAB / OD*


Délai : *Court terme*

En été 2012, le "Col-Vert" effectue 3 retours sur Chens (15h55, 16h40 et 17h42). En été 2013, le "Col-Vert" en effectuerait 4 si le projet d'horaire actuel est accepté.

Pour les autres saisons, en principe, l'exploitation affectera un bateau type "Valais".

Il est à souligner que le "Col-Vert" répond à toutes les mesures de sécurité requises par l'Office fédéral des transports (OFT).



 **Plan d'action**
Actions concernant la N4

Accueil	Action 28
Confort	Retirer définitivement le Col-Vert

Argumentation :

- Niveau de confort indigne d'un transport public en 2011
- Sièges en bois
- Nombre de places insuffisant

Mise en œuvre : **Immédiate**

07.1

<i>Responsabilité chez :</i>	<i>LAB / OD</i>
<i>Délai :</i>	<i>Immédiat</i>

Cf. réponse action 27



Plan d'action

Actions concernant toutes les lignes

Tarifs	Action 29 Moratoire 2 ans (2013-2014) des tarifs abonnements et cartes multi-courses
---------------	---

Argumentation :

- Augmentations très régulières ces dernières années
- Taux de couverture des charges élevé pour un service public (80 % pour la CGN, 30 % pour le LEB, 32 % pour les TL)
- Grosses différences entre les 3 lignes
- Augmentation sensible en 2012 sans aucune amélioration de l'offre
- Conditions de transport dégradées pour les personnes au-delà de la capacité en places assises (réduction ?)

Mise en œuvre : **Moyen terme**

Responsabilité chez : LAB / MG / KM

Délai : Immédiat


Non, il n'est pas possible d'instaurer un moratoire de 2 ans sur les tarifs.

L'augmentation 2012 reste sensible, car :

- N1 : Aucune augmentation sur l'abonnement CGN 2^{ème} classe
- N2 : 6% d'augmentation sur l'abonnement mensuel
- N4 : 10% d'augmentation sur l'abonnement mensuel. A noter que la N4 bénéficie du taux de couverture des charges le plus bas de toutes les lignes transfrontalières.

Pour 2013 et 2014 des augmentations ne peuvent pas être exclues. Par exemple en cas d'augmentation du carburant (idem aviation).





Plan d'action

Actions concernant toutes les lignes

Tarifs **Action 29 (suite)**
Moratoire 2 ans (2013-2014) des tarifs abonnements et cartes multi-courses

- Augmentation sensible en 2012 sans aucune amélioration de l'offre

en CHF					
Ligne	Type de billet	Tarif 2011	Tarif 2012	% augmentation	Remarque
N1 - Evian	Billet AR 2ème cl.	33.00	34.00	3.03	Augmentation
	Abo mensuel CGN 2ème cl.	210.00	210.00	0.00	inchangé
	Abo mensuel CGN 1ère cl.	350.00	378.00	8.00	Augmentation
	Abo mensuel Mobilis 2ème cl.	302.00	302.00	0.00	inchangé
	Abo mensuel Mobilis 1ère cl.	378.00	402.00	6.91	Augmentation
N2 - Thonon	Billet AR 2ème cl.	54.40	55.00	1.10	Augmentation
	Abo mensuel CGN 2ème cl.	330.00	350.00	6.06	Augmentation
	Abo mensuel CGN 1ère cl.	410.00	430.00	4.88	Augmentation
	Abo mensuel Mobilis 2ème cl.	357.00	378.00	5.82	Augmentation
	Abo mensuel Mobilis 1ère cl.	452.00	480.00	4.17	Augmentation
N4 - Chens	Billet AR 2ème cl.	21.80	23.00	5.48	Augmentation
	Abo mensuel CGN 2ème cl.	200.00	220.00	10.00	Augmentation
	Abo mensuel Mobilis 2ème cl.	238.00	255.00	6.05	Augmentation

- L'abonnement mensuel N4 a augmenté de 46 % entre 2007 et 2012 !

Responsabilité chez : **LAB / MG / KM**

Délai : **Immédiat**

Cf. réponse action 29



Plan d'action
Actions concernant toutes les lignes

Action 28 (suite)
Moratoire 2 ans (2013-2014) des tarifs abonnements et cartes multi-courses

Tarifs

- Comparaison avec autres compagnies équivalentes en Europe (BSB entre Romanshorn et Friedrichshafen)

28.03. bis 09.12.2011 **Montag – Freitag**

BSB	Karte	Tarife	1	2	3	4	5	6	7
Friedrichshafen	Personen, Einzelstrecke	1000 km	18,41	19,41	20,41				
		2000 km	19,22	20,22	21,22				
		3000 km	20,03	21,03	22,03				
Romanshorn	Personen, Einzelstrecke	1000 km	18,38	19,38	20,38				
		2000 km	19,17	20,17	21,17				
		3000 km	19,98	20,98	21,98				
Romanshorn	Personen, Einzelstrecke	1000 km	18,38	19,38	20,38				
		2000 km	19,17	20,17	21,17				
		3000 km	19,98	20,98	21,98				
Friedrichshafen	Personen, Einzelstrecke	1000 km	18,41	19,41	20,41				
		2000 km	19,22	20,22	21,22				
		3000 km	20,03	21,03	22,03				

BSB Bodensee-Schiffverkehrs GmbH
Bodensee-Schiffverkehrs GmbH
Spiegelstr. 21 | 82466 Friedrichshafen
Telefon +49 (0) 75 41 92 28-0
Telefax +49 (0) 75 41 92 28-272
bsb@bsb.de www.bsb.de

Responsabilité chez : LAB / MG / KM

Délai : Immédiat

Cf. réponse action 29



Action 29 : Saturation des lignes

N1 : Lausanne - Evian
N2 : Lausanne – Thonon
N4 : Nyon - Chens

07.1

<i>Responsabilité chez :</i>	<i>LAB</i>
<i>Délai :</i>	<i>Moyen / long terme</i>

Pour pallier à ce problème de saturation, il faudrait rapidement acquérir de nouveaux bateaux adaptés pour le transport public.

La CGN n'a malheureusement pas le financement nécessaire à l'heure actuelle. Un projet de nouveau bateau pour la N2 a été présenté aux autorités suisses et françaises en octobre 2011.

Pour rappel, la décision d'acquérir de nouveaux moyens incombe aux autorités organisatrices du trafic.



Responsabilité chez : *LAB*

Délai : *Immédiat*

Se référer aux informations détaillées aux actionnaires (cf. doc en annexe).